

CONSEIL DE VILLE DE MOUTIER
SEANCE DU 28 JANVIER 2019, A 19 H 30,
SOCIÉT'HALLE
PROCES-VERBAL N° 360

Ordre du jour

1. Appel (page 5)
2. Déclarations de groupes (page 6)
3. Procès-verbal N° 359 du 10 décembre 2018 (page 6)
4. Election du Bureau du Conseil de Ville pour l'année 2019, selon les dispositions de l'article 45 du Règlement d'organisation et des articles 2, 6 et 49 du Règlement du Conseil de Ville
 - a) du Président (page 6)
 - b) du 1^{er} Vice-Président (8)
 - c) du 2^e Vice-Président (8)
 - d) de deux scrutateurs (9)
5. Constitution des commissions permanentes, selon les dispositions des articles 45, 58, 59 et 62 du Règlement d'organisation et des articles 16 et 49 du Règlement du Conseil de Ville
 - a) Commission de gestion et de surveillance (page 10)
 - b) Commission des finances (10)
 - c) Commission technique (11)
 - d) Commission de l'urbanisme (12)
 - e) Commission de la culture, des sports, des loisirs et de la jeunesse (12)
 - f) Commission scolaire (13)
6. Communications (page 14)
7. Questions orales (page 15)
8. Divers (page 15)

Affaires en suspens

N° 1573 – MO 634 | Délai de réponse : 05.06.18

Motion urgente de Mme Marina ZUBER (Rauraque), du 12.02.2018, intitulée « Détermination du coût total des recours déposés contre le résultat de la votation d'autodétermination du 18 juin 2017. **Le texte de l'intervention demande que la réponse aux questions posées**

soit fournie au moment où les décisions de la première instance seront tombées. Ainsi, la motion ne pourra être traitée avant ce moment-là.

N°1593 – IN 424 | Délai de réponse : 05.02.19

Interpellation urgente de M. Pierre-Alain DROZ (UDC), du 03.07.2018, intitulée : « Caisse de pensions de la République et Canton du Jura (CPJU), de nouvelles révélations fracassantes et effrayantes... ». ***L'intervention parlementaire dont l'auteur ne fait plus partie du Conseil de Ville est rayée du rôle. Aucun cosignataire ne figure sur ladite intervention, cette dernière ne peut dès lors être reprise au nom d'un(e) autre Conseiller/ère de Ville.***

N°1598– QU 389 | Délai de réponse : 08.02.19

Question écrite du PSA, du 24.09.2018, relative à la problématique du harcèlement de rue

N°1600 – IN 428 | Délai de réponse : 10.02.19

Interpellation urgente de M. Valentin ZUBER (PSA), du 08.10.2018, intitulée : « Quelle part de la valeur du patrimoine hospitalier bernois sera rétrocédée au Jura et à Moutier ? »

N°1602 – PO 144 | Délai de réponse : 05.05.19

Postulat de Mme Marina ZUBER (RAURAQUE), du 30.10.2018, demandant de nouvelles enseignes commerciales à Moutier.

Les interventions parlementaires suivantes ont été déposées lors de la séance du Conseil de Ville du 10 décembre 2018. Leur recevabilité sera déterminée lors de la première séance du Bureau du Conseil de Ville du 4 février 2019 :

N°1603 – MO 644 | Délai de réponse : 04.08.19

Motion du PLR, du 10.12.2018, demandant un éclairage public éco-responsable.

N°1604 – IN 429 | Délai de réponse : 04.06.19

Interpellation du Rauraque, du 10.12.2018, relative à des directives données à la presse par des collaborateurs de l'Office de la communication du canton de Berne

N°1605 – QU 390 | Délai de réponse : 04.06.19

Question écrite du groupe Interface, du 10.12.2018, relative à une éventuelle adhésion à l'Association des communes jurassiennes.

Remarques

Les documents relatifs aux points de l'ordre du jour sont disponibles sur le site www.moutier.ch (<http://www.moutier.ch/administration/autorites/conseil-de-ville/documentation-des-seances>).

Nous joignons à la présente convocation le **Règlement d'organisation de la Commune municipale de Moutier, le Règlement du Conseil de Ville de Moutier et une carte de vote.**

L'article 2 du Règlement du Conseil de Ville précise, à l'alinéa 3, que « Le **doyen d'âge** assume la présidence et désigne deux scrutateurs provisoire. Il est ensuite procédé à l'élection du Bureau ».

Nous rappelons la teneur de l'article 40 du **Règlement concernant les élections et les votations aux urnes de la Commune municipale de Moutier**. Alinéa 2 : « Les premiers « viennent-ensuite » sur les listes pour l'élection du Conseil de Ville sont élus suppléants selon la répartition suivante : chaque liste représentée au Conseil de Ville se voit attribuer d'office un suppléant, puis deux à partir de cinq Conseillers de Ville, trois à partir de dix conseillers et quatre à partir de quinze conseillers ». Alinéa 3 : « Les suppléants peuvent remplacer les membres du Conseil de Ville lors des séances plénières. Ils ne peuvent remplacer qu'un Conseiller de Ville à la fois. Ils ont les mêmes droits et obligations que les titulaires. Toutefois, ils ne peuvent pas être élus à la présidence, au sein du Bureau du Législatif, ainsi qu'à titre de Conseiller de Ville dans les commissions permanentes ».

Nous attirons votre attention sur **l'article 18 du Règlement du Conseil de Ville** qui stipule : « Les membres du Conseil de Ville sont tenus d'assister à toutes les séances. En cas d'empêchement, ils doivent, pour autant que possible, se faire remplacer par un suppléant et se faire excuser en indiquant les motifs de leur absence ».

Ce sont les groupes politiques eux-mêmes qui, en cas d'empêchement d'un titulaire, demandent au suppléant élu de siéger à la place du titulaire.

L'article du Règlement d'organisation et l'article 35 du Règlement du Conseil de Ville font obligation aux membres du Conseil de Ville de signaler toute relation d'intérêts.

A cet effet, un registre sera établi et contiendra les indications suivantes : activité professionnelle ; fonctions assumées au sein d'organes de direction ou de surveillance de fondations ; de sociétés ou d'établissements, suisses ou étrangers, de droit privé ou de droit public. **Les Conseillers de Ville voudront bien remplir scrupuleusement le document annexé et le retourner avant la séance à la Chancellerie municipale qui établira le registre.**

INTRODUCTION

M. Francis PELLATON, doyen d'âge, ouvre la séance. Je me présente, Francis PELLATON, élu sur la liste de MOUTIER A VENIR, groupement ayant le plus petit nombre de membres de tous les partis représentés ce soir.

Etant le doyen d'âge de ce Conseil de Ville, il est stipulé à l'article 2, alinéa 3 du Règlement du Conseil de Ville, que le doyen d'âge assume la présidence, et que les deux membres les plus jeunes fonctionnent comme scrutateurs provisoires. Ce soir, en l'occurrence, nous avons Mme Pauline CHAMPION, qui est la plus jeune Conseillère de Ville et à ses côtés Mme Marina ZUBER qui a déjà eu fonctionné comme scrutateur.

La Chancellerie m'a prié de vous communiquer ce qui suit : M. Dominique BAILLIF, élu RPJ au Conseil de Ville, a quitté Moutier pour prendre domicile dans le Canton du Jura. Il n'est donc plus autorisé à siéger en qualité de Conseiller de Ville. M. Frédéric SCHWAB, premier suppléant du parti RPJ, est élu à la fonction de Conseiller de Ville et M. Thierry CHOFFAT à celui de Conseiller de Ville suppléant pour le RPJ.

La Chancellerie m'a aussi communiqué que M. Marc TOBLER s'est excusé.

Sur ce, je déclare ouvert le 1er Conseil de Ville de l'année 2019 pour la législature 2020.

Monsieur le Maire, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers communaux, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers de Ville. Il m'appartient donc, en ma qualité de doyen de ce conseil, de présider le début de ce 1er Conseil de Ville de 2019.

Me faisant porte-parole de l'ensemble des citoyennes et des citoyens de la commune, je vous félicite chacune et chacun d'entre vous pour votre réélection ou élection, soit dans la fonction de Maire, de Conseillère municipale et de Conseiller municipal, de Conseillère de Ville et de Conseiller de Ville.

En particulier, je souhaite chaleureusement la bienvenue aux nouvelles élues et aux nouveaux élus au sein de ce législatif, ainsi qu'aux suppléantes et suppléants, à savoir :

Je leur dis bon vent dans leurs nouvelles fonctions politiques et succès dans la gestion de la chose publique.

Je tiens également à remercier Mme Virginie Simonin adjointe au chancelier, pour son amabilité et son efficacité qu'elle m'a apporté lors de la préparation de ce Conseil de Ville.

PLR

Muriel KAESLIN GREPPIN

Conseillère de Ville

Christophe WEBER

Conseiller de Ville

Orianne GRIMM

Conseillère de Ville suppléante

Indiah GRIMM

Conseillère de Ville suppléante

PSJB

Daniel MINDER

Conseiller de Ville suppléant

UDC

Claude WYSSEN

Conseiller de Ville

Steven BON

Conseiller de Ville suppléant

Vanessa FREIBURGH AUS

Conseillère de Ville suppléante

MOUTIER A VENIR

Chrystelle LOVIS

Conseillère de Ville suppléante

INTERFACE

Manuel GSTEIGER

Conseiller de Ville

PDC

Philippe CHALLET

Conseiller de Ville

Giorgio TERAZZI

Conseiller de Ville suppléant

RPJ

Enzo DELL'ANNA

Conseiller de Ville

LE RAURAQUE

Caroline BRANCA
Clément PIQUEREZ
Toni CARABOTTI

Conseillère de Ville
Conseiller de Ville
Conseiller de Ville suppléant

PSA

Julia BURRI
Pauline CHAMPION
Pierre COULLERY
Cédric ERARD
Mylène JOLIDON
Morgane MACABREY
Jean-Pierre MAITRE

Conseillère de Ville
Conseillère de Ville
Conseiller de Ville
Conseiller de Ville
Conseillère de Ville
Conseillère de Ville suppléante
Conseiller de Ville suppléant

PCSI

Claude GIRARDIN

Conseiller de Ville suppléant

Je leur dis bon vent dans leurs nouvelles fonctions politiques et succès dans la gestion de la chose publique.

Je tiens également à remercier Mme Virginie SIMONIN, Adjointe au Chancelier, pour son amabilité et son efficacité qu'elle m'a apportées lors de la préparation de ce Conseil de Ville.

Nous allons à l'ordre du jour, tout le monde a reçu l'ordre du jour, est-ce que quelqu'un demande une modification à l'ordre du jour tel que vous l'avez reçu ? Si ce n'est pas le cas, nous considérons que cet ordre du jour est accepté.

1. APPEL

Les listes de présence font constater ce qui suit :

- membres présents	: 41
- membres absents et excusés	: 0
- membres suppléants présents	: 0
- membres présents à la séance	: 41

41 membres sont présents :

Mme BURRI Julia, MM. BERTHOLD Julien, BLASER Jean-Bernard, Mme BRANCA Caroline, MM. CARNAL Francis, CHALLET Philippe, Mme CHAMPION Pauline, MM. COSTE Laurent, COULLERY Pierre, DELL'ANNA Enzo, ERARD Cédric, ESCHMANN Bastien, GSTEIGER Manuel, HEIZMANN Daniel, HENNIN Ian, Mmes JOLIDON Mylène, KAESLIN GREPPIN Muriel, M. LECHOT Steve, Mme MERILLAT Chantal, MM. PELLATON Francis, PIGUET André, PIQUEREZ Alain, PIQUEREZ Clément, PIQUEREZ Roland, Mme POZNER Morena, MM. ROBBIANI Patrizio, ROETHLISBERGER Patrick, Mmes SAUVAIN Danila, SCAIOLA Lucie, SCHWAB Corinne, MM. SCHWAB Frédéric, STUDER Didier, TOBLER Patrick, Mme VOGT Nicole, MM. WAHLI René, WEBER Christophe, WINISTOERFER Christophe, WINISTOERFER Valentin, WYSSEN Claude, Mmes ZELLER Thérèse, ZUBER Marina.

Représentation du Conseil municipal :

M. WINISTOERFER MARCEL, Maire ; Mmes COSTE Claire-Lise, KOHLER Suzanne, MM. SAUVAIN Pierre, CLEMENÇON Jean-Jacques, BORTOLUSSI Karim, ESCHMANN Pascal, ZUBER Valentin.

1 membre est absent et excusé :

M. TOBLER Marc

Présidence :

M. PELLATON Francis, doyen d'âge, pour l'ouverture de la séance
M. COSTE Laurent, Président

Secrétaire :

Mme SIMONIN Virginie, Adjointe au Chancelier

Retranscriptions du procès-verbal :

Mme SEURET Joëlle, secrétaire Chancellerie

Est également présent :

M. VAQUIN Christian, Chancelier

2. DECLARATIONS DE GROUPES

M. le Président : Pour Ensemble-Prévôtois Moutier, Mme Morena POZNER.

Mme Morena POZNER : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Le groupe "Ensemble-Prévôtois", s'étonne d'un article paru sur RFJ le 22 janvier dernier où il est fait mention que le camp autonomiste compte bien s'imposer à certains postes-clé de législature.

Nous nous étonnons d'autant plus que les forces autonomistes et anti-séparatistes n'ont fondamentalement pas changées.

Si nous tenons compte de la proportionnalité des forces en présence au Conseil de Ville, le camp autonomiste ne peut revendiquer que 3 sièges.

Le camp anti-séparatiste ne va pas s'amuser à entrer dans un combat de David contre Goliath, mais veillera en premier lieu au bien de sa ville, ainsi qu'à la qualité de vie de la population.

La ville est totalement divisée sur la question de l'appartenance cantonale. Nous mettrons tous nos efforts à l'apaisement ainsi qu'au développement de notre ville.

La semaine passée, un groupe de Prévôtois a émis des idées différentes sur le sujet de la Question jurassienne. Il est pour nous évident que les procédures actuelles doivent être maintenues, mais nous gardons un regard attentif aux besoins de la population, ainsi qu'aux idées émises.

A notre avis, chacun a le droit de s'exprimer, d'émettre sa propre solution. Qui sait, peut-être que le rêve de clore la Question jurassienne passera par une idée... utopique ? Au nom d'Ensemble-Prévôtois, je vous remercie.

Monsieur le Président : Merci Mme Morena POZNER. Est-ce que quelqu'un demande encore la parole ? Comme ce n'est pas le cas, nous allons passer au point 3.

3. PROCES-VERBAL N° 359 DU 10 DECEMBRE 2018

M. le Président : Vous avez tous reçu le procès-verbal no 359 du 10 décembre 2018. Est-ce qu'il y a des objections concernant ce procès-verbal ? Il n'y a pas d'objections, ce procès-verbal est accepté.

4. ELECTION DU BUREAU DU CONSEIL DE VILLE POUR L'ANNEE 2019, SELON LES DISPOSITIONS DE L'ARTICLE 45 DU REGLEMENT D'ORGANISATION ET DES ARTICLES 2, 6 ET 49 DU REGLEMENT DU CONSEIL DE VILLE

a) DU PRESIDENT

M. le Président : M. Bastien ESCHMANN est-ce que vous voulez bien venir à la tribune ?

M. Bastien ESCHMANN : Mesdames, Messieurs, chers collègues. Le PDC propose la candidature de M. Laurent COSTE à la présidence du Conseil de Ville. Elu pour la première fois en 1986, sous la bannière du Rauraque, M. COSTE a siégé avec deux interruptions, et totalise

aujourd'hui 24 ans de présence au sein du législatif prévôtois. Cette longévité fait de lui un fin connaisseur de l'organisation et des rouages du notre conseil. Il en a d'ailleurs déjà assumé la présidence en 1995.

Son expérience politique, couplée à ses qualités personnelles, telles que le souci du travail bien fait et l'entregent, ne sont plus à prouver, si bien que le groupe PDC vous invite à soutenir cette candidature. Merci de votre attention.

M. le Président : Merci M. Bastien ESCHMANN. Y a-t-il encore une autre candidature ? Ce n'est pas le cas, nous allons passer au vote et je prie les scrutateurs de bien vouloir compter les votes.

VOTE (à main levée)

Avec 40 voix, M. Laurent COSTE est élu Président du Conseil de Ville pour l'année 2019.

M. le Président : Je félicite M. Laurent COSTE pour son élection.

- APPLAUDISSEMENTS DANS LA SALLE -

M. Laurent COSTE, Président du Conseil de Ville : Merci Mesdames et Messieurs pour cette élection. Je dois dire que je suis un peu ému quand-même, même si je monte souvent à cette tribune.

Monsieur le Maire, Mesdames, Messieurs les Conseillers municipaux, Mesdames et Messieurs les membres du public et de la presse, chers collègues. Tout d'abord je tiens à vous remercier de l'honneur que vous me faites en m'élisant à la fonction de Président du Conseil de Ville. C'est un honneur mais aussi une responsabilité et une charge dont je me montrerai digne.

Merci à M. PELLATON qui a dirigé nos débats jusqu'ici.

Notre législature débute dans un climat qui est bien entendu dominé par la Question jurassienne. Depuis le 18 juin 2017, notre ville est entrée dans un processus qui devra la conduire à rejoindre le canton du Jura. Processus retardé par les recours qui ont été déposés et dont vous avez connaissance.

Vous connaissez mon engagement pour le Jura à travers les mandats que j'assume. Mais à la tête de notre institution, il est évident que les différentes casquettes que je porte resteront accrochées au porte-manteau à l'entrée de cette salle. Ceux qui me connaissent savent que je sais faire la part des choses et que j'aurai à cœur de diriger nos débats de manière impartiale. J'attends également de chacune et chacun d'entre vous un respect mutuel dans vos interventions. Si la question jurassienne est éminemment émotionnelle, la fonction que nous assumons ici nous impose d'être un exemple pour nos concitoyens. Notre cénacle doit être un endroit où nous délibérons de façon exemplaire.

Au-delà de la question de l'appartenance cantonale de Moutier, il y a bien sûr toute la gestion de notre ville qui est de notre responsabilité. Et bien entendu au chapitre des préoccupations principales que nous avons, notre situation financière.

Des mesures ont été et devront encore être prises pour éviter la mise sous tutelle de la ville. Que l'on soit de gauche ou de droite, les propositions qui seront faites seront certainement différentes. Il nous appartiendra cependant de trouver un consensus pour mettre sous toit un budget qui réponde à nos obligations.

Pour terminer, je tiens à souhaiter la bienvenue aux nouveaux élus qui font leurs débuts en politique. Bienvenue également aux nouveaux membres du Conseil municipal, Mme Suzanne KOHLER et M. Valentin ZUBER. Comme ils siégeaient encore parmi nous en décembre dernier, ils sont parfaitement rôdés quant au fonctionnement de notre conseil.

Et puis chose rare, nous accueillons également trois nouveaux partis, qui sont présents ce soir avec chacun un représentant, situation pour le moins inhabituelle. Bienvenue donc au PSJB, qui fait son retour sur la scène politique à Moutier, au mouvement Moutier à Venir, et enfin au PCSI qui ouvre ainsi son antenne prévôtoise. Je vous remercie de votre attention et vous propose de passer maintenant à la suite de notre ordre du jour, qui prévoit l'élection du premier vice-président qui me rejoindra sur l'estrade. Merci.

- APPLAUDISSEMENTS DANS LA SALLE -

M. Francis PELLATON : Avant de quitter ce siège, je pense qu'il y aura sûrement bien des rebondissements dans le contexte que vit actuellement la commune de Moutier, surtout du côté juridique. J'en appelle à tous les élus, les membres de partis ainsi qu'à la population d'avoir beaucoup de retenue verbale, écrite, et de s'abstenir de déclarations et de discours enflammés. Nous tous nous devons en tout lieu, en premier lieu, penser à la ville, de toute faire pour qu'elle redevienne ce qu'elle a été durant la période avant le vote communaliste. Dans le contexte actuel, je ne ferai pas de discours. Je pense qu'il serait superflu et vain. Je souhaite une bonne présidence à M. Laurent COSTE pour cet exercice 2019, ainsi qu'à tout le bureau. Je remercie les deux scrutateurs de m'avoir permis de mettre en route ce premier Conseil de Ville. Merci de votre attention et je souhaite à nous tous, autorités de la commune, une bonne année de session. Bonne soirée à vous tous.

- APPLAUDISSEMENTS DANS LA SALLE -

- LA PLACE EST CEDEE AU PRESIDENT -

b) DU 1ER VICE-PRESIDENT

M. le Président : Mesdames, et Messieurs, nous allons maintenant passer à l'élection du 1^{er} vice-président du Conseil de Ville. J'attends vos propositions pour ce poste. Mme Chantal MERILLAT.

Mme Chantal MERILLAT : Mesdames, Messieurs et chers collègues, bonsoir. Pour ce poste de 1^{er} vice-président, le RPJ a le plaisir de vous proposer M. Enzo DELL'ANNA, que la plupart d'entre vous connaissez bien. Enzo fait partie du RPJ depuis d'extrêmement longues années, on ne compte même plus. Il a également une grande expérience de notre législatif puisqu'il a assumé à plusieurs reprises une charge de Conseiller de Ville, et enfin les présidences ça le connaît très bien parce qu'il en assume dans la vie privée ou publique un certain nombre. Je me permets de vous recommander de voter pour M. DELL'ANNA. Merci

M. le Président : Merci Mme Chantal MERILLAT. Y a-t-il d'autres propositions pour la 1^{ère} vice-présidence du Conseil de Ville ? Si ce n'est pas le cas, nous allons procéder au vote.

VOTE (à main levée)

Avec 40 voix, M. Enzo DELL'ANNA est élu vice-Président du Conseil de Ville pour l'année 2019.

- APPLAUDISSEMENTS DANS LA SALLE -

c) DU 2E VICE-PRESIDENT

M. le Président : Nous poursuivons la constitution du Bureau du Conseil de Ville avec l'élection du 2^e vice-président. J'attends vos propositions.

M. Alain PIQUEREZ : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Ce soir le Rauraque vous propose au poste de 2^e vice-président M. Clément PIQUEREZ. M. Clément PIQUEREZ a 27 ans, il est peintre en bâtiments à Moutier et il a participé à la renaissance du Rauraque il y a de cela bientôt neuf ans. M. Clément PIQUEREZ siège depuis huit ans à la Commission de l'urbanisme de Moutier. Il est président de quelques associations et issu d'une famille bien engagée en politique depuis longtemps. M. PIQUEREZ connaît donc bien les rouages de la politique et de la ville de Moutier. Le Rauraque vous invite à le nommer 2^e vice-président. Je vous remercie pour votre attention.

M. le Président : Merci M. Alain PIQUEREZ. M. André PIGUET a également demandé la parole.

M. André PIGUET : Mesdames, Messieurs, bonsoir. Pour la 2e vice-présidence, le PLR propose la candidature de M. Patrick ROETHLISBERGER.

M. le Président : Merci M. André PIGUET. Y a-t-il d'autres propositions ? Si ce n'est pas le cas, nous allons procéder au vote.

VOTE (à main levée)

Par 24 voix contre 14, M. Clément PIQUEREZ est élu 2e vice-Président du Conseil de Ville pour l'année 2019.

- APPLAUDISSEMENTS DANS LA SALLE -

d) DE DEUX SCRUTATEURS

M. le Président : Nous allons maintenant procéder à la nomination de deux scrutateurs. J'attends vos propositions pour les postes de scrutateurs. M. Patrick TOBLER

M. Patrick TOBLER : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. L'UDC vous propose M. Didier STUDER comme scrutateur pour l'année 2019.

M. le Président : Merci M. Patrick TOBLER. Y a-t-il d'autres propositions ? Mme Lucie SCAIOLA.

Mme Lucie SCAIOLA : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Le PSA vous propose de féminiser un tout petit peu ce bureau, qui fait un petit peu peine à voir quand-même, en élisant Mme Danila SAUVAIN KLOETZLI.

M. le Président : Merci Mme Lucie SCAIOLA. Nous avons deux propositions, nous avons une troisième proposition. M. Manuel GSTEIGER.

M. Manuel GSTEIGER : Cher Président, Mesdames et Messieurs. Je reviens sur ce mode d'élection de ce bureau, en mentionnant des mentions qui figurent dans le Règlement du Conseil de Ville au sujet de l'élection. A l'art. 6 al. 4, on note que « les formations politiques minoritaires doivent être équitablement représentées ». C'est exactement le même texte qui figure à l'art. 16 al. 3, qui mentionne le mode d'élection des commissions. Et nous savons tous que le mode d'élection des commissions...

M. le Président :

M. GSTEIGER, excusez-moi, vous remettez en questions les décisions qui ont été prises ?

M. Manuel GSTEIGER : Je finis..

M. le Président : S'il vous plaît je crois que tout le monde connaît le règlement et en a pris connaissance. Donc si c'est pour nous le lire, je ne pense pas que ce soit utile et je comprends bien ce que vous voulez nous dire.

M. Manuel GSTEIGER : Je prends note que l'Entente jurassienne propose quatre membres pour ce bureau, alors que si l'on reprend les forces proportionnellement aux suffrages même en tenant compte des apparentements, le PSA aurait droit à 2 sièges, le PDC à 1 siège...

M. le Président : M. GSTEIGER, je vous propose de garder ces arguments pour un débat ultérieur. Maintenant les votes ont été faits et je ne pense pas que nous puissions ou que nous voulions revenir dessus. Mesdames et Messieurs nous avons deux propositions pour les scrutateurs. M. GSTEIGER vous ne faites pas de proposition pour un scrutateur ? Nous avons deux propositions pour des scrutateurs. Y a-t-il une autre proposition qui désire être faite pour un poste de scrutateur ? Si ce n'est pas le cas, nous allons procéder au vote.

Par 37 voix, Mme Danila SAUVAIN (PSA) et M. Didier STUDER (UDC) sont élus à la fonction de scrutateurs du Conseil de Ville.

M. le Président : Je les invite à venir prendre place et je remercie Mmes CHAMPION et ZUBER pour leur admirable travail.

- APPLAUDISSEMENTS DANS LA SALLE -

5. CONSTITUTION DES COMMISSIONS PERMANENTES, SELON LES DISPOSITIONS DES ARTICLES 45, 58, 59 ET 62 DU REGLEMENT D'ORGANISATION ET DES ARTICLES 16 ET 49 DU REGLEMENT DU CONSEIL DE VILLE

M. le Président : Mesdames et Messieurs, nous allons maintenant passer à l'élection des commissions. La liste des personnes proposées par les différents partis vous est parvenue en principe aujourd'hui mais il est possible que certaines personnes ne l'aient pas reçue. Si c'est le cas et bien ma foi vous découvrirez les noms au fur et à mesure que je vous les présenterai. Pour ces commissions, nous allons en principe passer le nom de chaque candidat et puis, sauf demande particulière de l'un ou l'autre des membres, nous voterons les commissions en bloc. Et pour les commissions qui ont un 2^e vice-président qui doit être nommé issu des rangs des Conseillers de Ville, nous nommerons le 2^e vice-président après l'élection de la commission.

a) COMMISSION DE GESTION ET DE SURVEILLANCE

PLR	KAESLIN GREPPIN Muriel
PSA	ZUBER Marina
PSA	SCAIOLA Lucie
PSA	JOLIDON Mylène
PDC	PIQUEREZ Roland
RPJ	CLAUDE Alain
RAURAQUE	PIQUEREZ Clément
UDC	BLASER Jean-Bernard
UDC	KOHLER Alexandra

M. le Président : Je vous rappelle que la Commission de gestion se constitue elle-même, et nous n'aurons donc pas à nommer son président ou son vice-président. Y a-t-il une demande pour une élection qui ne soit pas en bloc ? Ce n'est pas le cas. Nous allons procéder au vote.

VOTE (à main levée)

A l'unanimité, la Commission de gestion et de surveillance est élue dans la composition proposée.

b) COMMISSION DES FINANCES

Président :	TOBLER Marc, conseiller municipal (UDC)
1er vice-président :	ESCHMANN Pascal, conseiller municipal (PDC)
Membres :	
PLR	CLEMENÇON René
PSA	COULLERY Pierre
PSA	HEIZMANN Daniel
PSA	FRESARD Jean-Marie
RPJ	CHOFFAT Thierry
RAURAQUE	PIQUEREZ Alain
UDC	WYSSSEN Claude

M. le Président : Je vous rappelle que le président et le vice-président représentent également leur parti au sein de ces commissions. Y a-t-il d'autres propositions ? Ce n'est pas le cas. Nous allons procéder au vote.

VOTE (à main levée)

A l'unanimité, la Commission des finances est élue dans la composition proposée.

M. le Président : Nous allons maintenant passer à l'élection du 2^e vice-président de cette commission. Je vous rappelle qu'il doit être issu des rangs du Conseil de Ville. J'attends vos propositions. Mme Lucie SCAIOLA.

Mme Lucie SCAIOLA : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Le PSA propose M. Daniel HEIZMANN pour la 2^e vice-présidence.

M. le Président : Merci Mme Lucie SCAIOLA. Y a-t-il d'autres propositions ? Ce n'est pas le cas. Nous allons procéder au vote.

VOTE (à main levée)

Par 40 voix M. Daniel HEIZMANN est élu 2^e vice-président de la Commission des finances.

c) COMMISSION TECHNIQUE

Président :	ZUBER Valentin, conseiller municipal (PSA)
1er vice-président :	BORTOLUSSI Karim, conseiller municipal (PSA)
Membres :	
PLR	WEBER Christophe
PSA	ROBBIANI Patrizio
PDC	STAEGEER Philippe
RPJ	SCHWAB Frédéric
RAURAQUE	AUBRY Gaëtan
UDC	CARNAL Francis
UDC	SPRUNGER Christian

M. le Président : Pour l'UDC, contrairement à ce qui vous a été proposé dans la liste, l'UDC propose M. Francis CARNAL et non pas Mme Thérèse ZELLER. Veuillez prendre note de cette modification. Y a-t-il d'autres propositions ? Ce n'est pas le cas. Nous allons procéder au vote.

VOTE (à main levée)

A l'unanimité, la Commission technique est élue dans la composition proposée.

M. le Président : Nous allons maintenant passer à la nomination du 2^e vice-président de cette commission. J'attends vos propositions. Mesdames, Messieurs, peuvent briguer la 2^e vice-présidence de cette commission, si je ne fais pas d'erreur, j'ai rapidement contrôlé, M. Christophe WEBER pour le PLR, M. Patrizio ROBBIANI pour le PSA, M. Frédéric SCHWAB pour le RPJ et M. Francis CARNAL pour l'UDC. MM. Philippe STAEGEER, Gaëtan AUBRY et Christian SPRUNGER ne sont pas Conseillers de Ville et ne peuvent donc pas briguer ce poste. Est-ce que vous pouvez vous décider maintenant ? Si ce n'est pas le cas je propose une suspension de séance de cinq minutes. Mme Chantal MERILLAT.

Mme Chantal MERILLAT : Et bien alors je propose M. Frédéric SCHWAB à la 2^e vice-présidence de cette commission puisqu'il est Conseiller de Ville.

M. le Président : Merci Mme Chantal MERILLAT. Cela a-t-il suscité d'autres vocations ? Ce n'est pas le cas. Nous allons voter.

VOTE (à main levée)

Par 40 voix, M. Frédéric SCHWAB est élu à la 2e vice-présidence de la Commission technique.

d) COMMISSION DE L'URBANISME

Président :	ESCHMANN Pascal, conseiller municipal (PDC)
1er vice-président :	BORTOLUSSI Karim, conseiller municipal (PSA)
Membres :	
PLR	ROETHLISBERGER Patrick
PSA	WINISTOERFER Christophe
PSA	ERARD Cédric
RPJ	BOEGLI Adrien
RAURAQUE	PELLETIER Antony
UDC	BON Steven
UDC	TOBLER Patrick

M. le Président : Y a-t-il d'autres propositions ? Si ce n'est pas le cas nous allons passer au vote.

VOTE (à main levée)

A l'unanimité, la Commission de l'urbanisme est élue dans la composition proposée.

M. le Président : Nous allons passer à l'élection du 2e vice-présidence de cette commission. Y a-t-il des propositions ? Mme Lucie SCAIOLA.

Mme Lucie SCAIOLA : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Le PSA vous propose M. Christophe WINISTOERFER pour la 2e vice-présidence de la Commission de l'urbanisme.

M. le Président : Merci Mme Lucie SCAIOLA. Y a-t-il d'autres propositions ? Si ce n'est pas le cas nous allons passer au vote.

VOTE (à main levée)

Par 40 voix, M. Christophe WINISTOERFER est élu à la 2e vice-présidence de la Commission de l'urbanisme.

e) COMMISSION DE LA CULTURE, DES SPORTS, DES LOISIRS ET DE LA JEUNESSE

Présidente :	COSTE Claire-Lise, conseillère municipale (PDC)
1er vice-président :	SAUVAIN Pierre, conseiller municipal (PSA)
Membres :	
PLR	MISTELI Yves
PSA	CHAMPION Pauline
PSA	BURRI Julia
RPJ	GARRAUX Jocelyne
RAURAQUE	WINISTOERFER Valentin

UDC
UDCFAIVRE Mathieu
STOQUET Sumanto

M. le Président : Y a-t-il d'autres propositions ? Ce n'est pas le cas. Nous allons procéder au vote.

VOTE (à main levée)

A l'unanimité, la Commission de la culture, des sports, des loisirs et de la jeunesse est élue dans la composition proposée.

M. le Président : Nous allons passer à l'élection du 2^e vice-président de cette commission. Y a-t-il des propositions ? M. Alain PIQUEREZ.

M. Alain PIQUEREZ : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Au titre de 2^e vice-président de la Commission culture, sports, loisirs et jeunesse, le Rauraque vous propose M. Valentin WINISTOERFER. M. Valentin WINISTOERFER est une personnalité sportive et culturelle incontournable de la Ville de Moutier et a déjà siégé quatre ans au Bureau du Conseil de Ville et était Président du Conseil de Ville l'année passée. Inutile de vous dire qu'il fera un très bon 2^e vice-président. Je vous remercie de lui accorder votre soutien.

M. le Président : Merci M. Alain PIQUEREZ. Un sportif comme 2^e vice-président de cette commission. Y a-t-il d'autres propositions ? Ce n'est pas le cas. Nous allons procéder au vote.

VOTE (à main levée)

Par 40 voix, M. Valentin WINISTOERFER est élu à la 2e vice-présidence de la Commission de la culture, des sports, des loisirs et de la jeunesse

f) COMMISSION SCOLAIRE

Président :	SAUVAIN Pierre, conseiller municipal (PSA)
1er vice-président :	BORTOLUSSI Karim, conseiller municipal (PSA)

Membres :	
PLR	BOIVIN GFELLER Valérie
PSA	MACABREY Morgane
PDC	WEHBE Souade
RPJ	DELLEA Michaela
RAURAQUE	BRANCA Caroline
UDC	VOGT Nicole
UDC	CARNAL Francis

M. le Président : Y a-t-il d'autres propositions ? Ce n'est pas le cas. Nous allons procéder au vote.

VOTE (à main levée)

A l'unanimité, la Commission scolaire est élue dans la composition proposée.

M. le Président : Nous allons passer au vote du 2^e vice-président de cette commission. Y a-t-il des propositions ? M. Alain PIQUEREZ puis M. Patrick TOBLER.

M. Alain PIQUEREZ : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Le Rauraque vous propose au poste de 2^e vice-président, en l'occurrence comme 2^e vice-présidente, Mme Caroline BRANCA. Mme Caroline BRANCA a été fraîchement diplômée comme historienne et archéologue

et elle est débordante d'énergie à s'engager en politique. Elle fera donc s'engager à merveille dans ce poste. Nous vous recommandons de lui accorder votre soutien. Je vous remercie pour votre attention.

M. le Président : Merci M. Alain PIQUEREZ. Nous avons aussi reçu une proposition de l'UDC, M. Patrick TOBLER. Vous voulez venir la faire au micro ?

M. Patrick TOBLER : Comme annoncé dans vos papiers, l'UDC propose Mme Nicole VOGT comme 2^e vice-présidente. Elle a déjà siégé en tant que 2^e vice-présidente dans la législature passée. Ayant des enfants en âge de scolarité elle fera une excellente 2^e vice-présidente. Merci

M. le Président : Merci M. Patrick TOBLER. Nous avons deux propositions. Nous allons voter.

VOTE (à main levée)

Par 23 voix contre 15, Mme Caroline BRANCA est élue à la 2e vice-présidence de la Commission scolaire.

6. COMMUNICATIONS

M. le Président : Tout d'abord, la Chancellerie me prie de vous rappeler que vous devez retourner le registre des intérêts dont vous avez reçu une copie avec le dossier du Conseil de Ville. La Chancellerie attend ces documents jusqu'à la fin de la semaine. Merci de faire diligence.

Par ailleurs, ce soir, la création de différents groupes a été annoncée au Bureau du Conseil de Ville.

- Un groupe Rauraque, par M. Alain PIQUEREZ ;
- Une groupe Entente jurassienne, par M. Julien BERTHOLD (regroupant PSA, PDC, PCSI, Rauraque et RPJ) ;
- Un groupe PSA, par Mme Lucie SCAIOLA ;
- Un groupe UDC, par M. Patrick TOBLER (regroupant Mmes Nicole VOGT, Thérèse ZELLER, MM. Patrick TOBLER, Francis CARNAL, Jean-Bernard BLASER, Didier STUDER, Claude WYSSSEN) ;
- Un groupe Ensemble-Prévôtois, au nom duquel Mme Morena POZNER s'est exprimée au début de cette séance (regroupant PLR, UDC, PSJB, MàV).

Interventions parlementaires déposées

No 1606 – MO 645 : Motion urgente de Moutier à Venir, du 28.01.2019, intitulée : « Le gel du début des travaux de rénovation du Stade Henri-Cobioni » ;

No 1607 – PO 145 : Postulation du groupe Interface, du 28.02.2019, relative à l'installation d'un panneau d'orientation sur l'esplanade de la Collégiale St-Germain ;

No 1608 – IN 430 : Interpellation du Groupe Interface, du 28.01.2019, relative au nettoyage de l'affichage sauvage en ville ;

No 1609 – IN 431 : Interpellation urgente de Moutier à Venir, du 28.01.2019, relative aux fouilles dans les routes des Services techniques de la ville ;

No 1610 – IN 432 : Interpellation urgente de Moutier à Venir, du 28.01.2019, relative aux ex toilettes publiques à la place du marché.

7. QUESTIONS ORALES

M. le Président : Personne ne s'est inscrit. Je rappelle aux Conseillers de Ville, et notamment aux nouveaux parmi eux, que vous êtes priés de vous annoncer en début de séance lorsque vous désirez poser une question orale.

Je rappelle aussi, au nom de la Chancellerie, que dans la mesure du possible, vous êtes priés d'envoyer vos interventions, si vous les avez rédigées sous forme électronique, à l'adresse cv@moutier.ch, ceci si possible dès le lendemain de la séance. Cela facilitera grandement le travail de Mme SIMONIN dans la rédaction du procès-verbal. Il va de soi que ce sont toujours vos déclarations orales qui font foi et non pas les déclarations écrites, mais cela permet d'accélérer le travail.

Au chapitre des questions orales, j'avais posé, lors de la dernière séance de la législature précédente, une question qui portait sur ma surprise de constater qu'il y avait un horaire d'hiver à la déchetterie, et M. Valentin ZUBER se propose ce soir d'y répondre.

M. Valentin ZUBER : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. M. le nouveau Président, vous vous interrogez lors de la séance du Conseil de Ville du mois de décembre, de l'horaire hivernal réduit de la déchetterie de la halle aux marchandises à Moutier. Vous vous demandiez alors s'il était opportun d'avoir deux horaires ou s'il ne fallait pas mieux avoir qu'un seul horaire, soit réduit pour des questions de budget ou large toute l'année si le besoin de la population l'exigeait.

Je me permets ainsi de vous donner les éléments de réponse suivants. Le terrain sur lequel se trouve la déchetterie est un terrain qui appartient à un privé, en l'occurrence les CFF. Ces derniers imposent de clôturer le point de récolte, raison pour laquelle les questions d'heures d'ouverture se posent. Suite à un comptage journalier effectué, le Conseil municipal a décidé en 2013 d'avoir un horaire réduit de décembre à mars, et ce pour libérer des ressources humaines pour les travaux de déneigement.

Depuis, c'est ce régime d'horaires qui est en vigueur et qui est chaque fois annoncé dans la Feuille officielle. Le Service des Travaux publics a terminé à la fin de l'année un nouveau recensement des utilisations sur toute l'année 2018. Ce document devrait permettre de cibler les périodes, les jours et les heures pendant lesquels une ouverture n'est pas forcément nécessaire. Avec un outil statistiques exhaustif, le Conseil municipal pourra prendre une décision conséquente.

Ainsi, pour répondre à vos questions, à savoir si des horaires distincts se justifient, je me permettrai une réponse de Normand, soit ni oui ni non. Nous prendrons une décision en fonction de l'utilisation qu'en fait la population.

Enfin, si des économies sont possibles, sachez qu'une diminution des heures d'ouvertures n'implique pas forcément d'économies pécuniaires, mais permet au service d'allouer son personnel, et ce différemment, en fonction des priorités des missions à effectuer pour l'intérêt public. Quand une décision sera prise, M. le Président, je vous informerai très volontiers de la suite que nous donnerons à ce dossier. Merci de votre intérêt, très bonne soirée. J'en profite d'ailleurs pour souhaiter à tous les élus, nouveaux ou anciens, beaucoup de plaisir dans cette nouvelle législature.

M. le Président : Merci M. Valentin ZUBER. M. COSTE êtes-vous satisfait de la réponse ? Oui je suis satisfait. Merci M. COSTE.

8. DIVERS

M. Le Président : Mme Marina ZUBER a souhaité prendre la parole dans les divers. Et puis Mme Morena POZNER également.

Mme Marina ZUBER : Bonsoir à tous. Je voulais prendre la parole un petit instant en tant que Conseillère de Ville, mais aussi en tant que Présidente des Femmes socialistes jurassiennes, parce que 2019 est une année importante pour les femmes.

Puisqu'en effet, au mois de juin, la grève pour l'égalité aura lieu. Pourquoi ? La liste est longue mais permettez-moi de vous lire un extrait du manifeste qui a été écrit à ce sujet.

« Nous sommes toutes exposées au sexisme, aux discriminations, aux stéréotypes et aux violences sur le lieu de travail, à la maison ou dans la rue. Mais nous savons que des oppressions spécifiques basées sur l'appartenance de race, de classe ou sur l'orientation sexuelle et l'identité de genre se combinent, si bien que certaines d'entre nous peuvent subir des discriminations multiples. Faire vivre la solidarité entre les femmes du monde entier, c'est un des objectifs de notre grève. Nous revendiquons le droit de vivre libres dans une société qui garantit des droits égaux pour toutes ».

Comme le disent les Islandaises, ne changeons pas les femmes, changeons la société. Car l'égalité ne peut se réaliser dans un monde où seul compte l'argent, mais nécessite de construire une société où ce qui compte est le respect et le bien-être de chaque être humain. Selon moi, la lutte pour l'égalité des genres n'est absolument pas une problématique qui appartient uniquement à la gauche politique. C'est une logique indéniable qu'apportent ces convictions politiques que de considérer les deux genres comme égaux et d'oser espérer l'égalité dans tous les domaines.

Pourtant, nous les femmes, sommes considérées comme inégales face aux hommes dans la société. J'en veux pour preuve et pour exemple les inégalités salariales scandaleuses que l'on peut observer en Suisse. Ainsi, chacun doit s'impliquer pour faire évoluer notre société. Personne n'a d'excuse valable pour accepter ou justifier que la condition de la femme ne soit pas égale à celle de l'homme.

Les travaux pour préparer cette grève ont débuté dans le canton du Jura. Un collectif s'est créé pour discuter de la manière dont la grève prendra forme. Il est pour moi tout à fait logique que les Prévôtoises puissent y participer. Ainsi, je vous invite toutes, mesdames les élues des partis de gauche, du centre ou de droite, à nous rejoindre. Je pense qu'avant d'être socialistes, UDC, radicales, PDC, Rauraque ou autre, nous sommes des femmes.

Et puisque vous êtes ici, des élues, des conseillères de ville ou des conseillères municipales, il est de notre devoir à toutes de se battre pour nos électrices et de les défendre. Du coup, pour les intéressées, j'ai laissé une feuille sur le bar. Vous pourrez en sortant, si vous êtes intéressées, laisser votre adresse email, et je vous transmettrai les informations relatives à la grève, les invitations aux séances, sans obligation aucune. C'est simplement pour vous informer, mais je trouve important que vous en parliez toutes autour de vous. Et pour information, une page Facebook s'est créée, qui s'appelle « Collectif jurassien, grève pour l'égalité ». Je suis à votre disposition à toutes après la séance si vous avez des questions. Bonne soirée.

M. le Président : Merci Mme Marina ZUBER. Mme Morena POZNER.

Mme Morena POZNER : Mme ZUBER je tiens à vous féliciter et je tiens à vous dire que je soutiens toutes les paroles que vous venez de dire à l'instant. Merci.

Je voulais juste intervenir pour dire deux trois mots. Comme en début de séance je vous l'avais annoncé, nous avons dit que le groupe Ensemble-Prévôtois s'étonnait d'un article où il était fait mention que le camp autonomiste comptait bien s'imposer sur certains postes clés, et que nous n'allions pas nous battre pour ces postes. Je remarque à la fin de cette législature que vous vous êtes bien débrouillés, que vous avez tiré la couverture à vous. Je trouve dommage pour un début de législature. Et je trouve que c'est encore un petit peu dommage, M. COSTE, je m'excuse mais je regrette que vous ayez interrompu Manu GSTEIGER, même si ça n'aurait pas changé quoi que ce soit. On aurait pu quand-même, par correction, le laisser finir ce qu'il avait à dire. De toute façon nous on n'allait pas revendiquer quoi que ce soit. Merci.

M. le Président : Merci Mme Morena POZNER. Quelqu'un d'autre désire-t-il intervenir ? Ce n'est pas le cas. Je vous souhaite donc une bonne soirée. Je vous donne rendez-vous au lundi 25 février à 19 h 30. Vous avez tous pu prendre connaissance du calendrier de nos séances. Dans la mesure du possible, je veillerai à ce que nous organisions régulièrement ces séances et je n'aimerais pas que nous ayons trop de séances marathon au profit de séances annulées. Partez du principe que la plupart des séances qui ont été planifiées auront lieu.

J'aimerais encore demander, avant que vous ne quittiez la salle, aux membres de la Commission de gestion qui sont dans la salle, de me rejoindre ici parce que j'aurai à présider la première séance constitutive de cette Commission de gestion jusqu'à ce qu'elle soit constituée. Et de ce fait-là il serait bien que les membres de la Commission de gestion et moi-même puissions fixer, d'entente avec la Chancellerie, une date rapidement afin que cette commission puisse fonctionner dans les meilleurs délais.

Je vous remercie et vous souhaite une bonne soirée.

La séance est levée à 20 h 30

AU NOM DU CONSEIL DE VILLE

Le Président :

L'Adjointe au Chancelier

L. COSTE

V. SIMONIN